

RAPPORT D'ACTIVITE 2012 DE L'OFFICE DE L'EAU REUNION

SOMMAIRE

1. LA CONNAISSANCE DE L'EAU, DES MILIEUX ET DE LEURS USAGES.....	2
1.1. Les réseaux de mesure	2
1.2. La caractérisation de la ressource en eau	3
1.3. Les milieux aquatiques, les eaux littorales	4
1.4. Les usages de l'eau.....	5
1.5. L'assainissement des eaux polluées.....	6
2. LA DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE	7
2.1. Les systèmes d'information	7
2.2. La formation et l'information	7
2.3. Le partage d'expertise	9
2.4. L'assistance technique aux collectivités.....	9
3. L'EXECUTION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION	11
3.1. L'avancement du programme d'aide financière 2010-2015	11
3.2. Les redevances d'usage de l'eau	14
4. LES RESSOURCES STRATEGIQUES	20
4.1. Les ressources humaines.....	20
4.2. Le budget 2012.....	21

2012 marque la première décennie d'action conduite par l'Office de l'eau Réunion ainsi que le mi-parcours d'exécution du programme pluriannuel d'intervention élaboré pour la période 2010-2015.

L'Établissement consolide sa stratégie de production et de diffusion de la connaissance concernant la ressource en eau et ses usages, afin d'aider aux décisions d'aménagement du territoire et de sensibiliser aux meilleurs comportements. Son champ d'observation s'est élargi aux eaux littorales ; L'état des lieux des services publics d'eau potable dans le bassin de La Réunion est achevé.

Alors que toutes les redevances sont entrées en application en 2011, le premier exercice de recouvrement effectué en 2012 indique une réduction de l'enveloppe des recettes, par rapport aux prévisions.

Le taux d'engagement du programme d'aides financières, à mi-parcours des 6 années de programme, est de 59 %.

1. LA CONNAISSANCE DE L'EAU, DES MILIEUX ET DE LEURS USAGES

1.1. Les réseaux de mesure

L'observation des milieux aquatiques vise à constituer et mettre à disposition des opérateurs dans le domaine de l'eau un socle de connaissances pour leur mission d'une part et à contribuer aux programmes de surveillance de l'état des eaux d'autre part.

L'Office assure la maîtrise d'ouvrage de plusieurs réseaux d'observation des milieux aquatiques. Des évolutions notables marquent l'année 2012 :

- la mise en routine du suivi des peuplements de macro invertébrés benthiques des cours d'eau,
- la prise en charge du suivi physicochimique des masses d'eaux côtières (Réseau hydrologique du littoral réunionnais – RHLR) au titre de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE).

Qu'ils concernent les cours d'eau, les plans d'eau, les nappes aquifères ou les eaux littorales, les suivis visent à des objectifs de connaissance, d'évaluation et d'information :

- caractériser l'évolution quantitative, qualitative et écologique de la ressource,
- détecter d'éventuelles dégradations des milieux,
- contribuer à la mise en œuvre des réglementations européennes et nationales,
- évaluer l'impact sur le milieu naturel des rejets urbains et industriels, des ouvrages et des pollutions,
- apprécier à long terme l'impact des actions de protection et de restauration des milieux,
- informer l'ensemble des usagers sur la qualité de l'eau et son évolution.

En l'état actuel, les réseaux principaux identifiés au niveau de l'Office sont :

- **un réseau « hydrométrie »**, permettant l'analyse de l'hydrologie des cours d'eau et des étangs,
- **un réseau « piézométrie »**, pour le suivi quantitatif de la ressource en eau souterraine,
- **un réseau « marégraphe »**, pour le suivi des effets de la marée sur les nappes souterraines,
- **un réseau « physico chimie »** des eaux de surface et des eaux souterraines, qui permet le suivi de la physico chimie générale et des micro polluants (pesticides, hydrocarbures,...)
- **un réseau « invertébrés »**, associé au suivi des invertébrés des cours d'eau,
- **un réseau « piscicole »**, correspondant au suivi des peuplements de poissons et macro crustacés,
- **un réseau « diatomée »**, qui permet le suivi des algues microscopiques,
- **un réseau « salinité »**, pour le suivi de la salinité des eaux souterraines.
- **un réseau « température »**, pour caractériser les liens entre le régime thermique des cours d'eau et les compartiments biologiques, ainsi que suivre les évolutions des températures sur le long terme.
- **un réseau « physico chimie »** des eaux littorales, pour le suivi physicochimique et des effets de prolifération végétale (chlorophylle, phaeopigment).

Nombre de *stations de mesure* par réseau

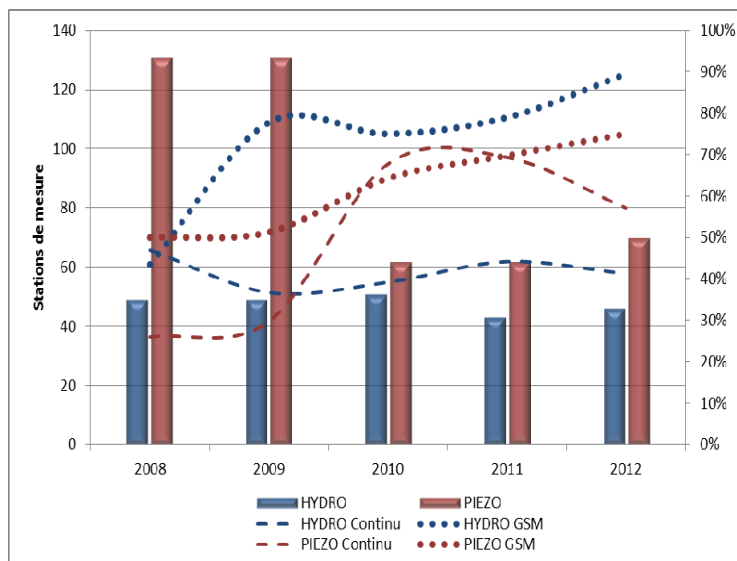
Type de masse d'eau	Hydrométrie	Piézométrie	Physico chimie	Invertébrés	Piscicole	Diatomée	Salinité Logs	Température
Cours d'eau	46	-	36	41	34	38	-	13
Etang	3	-	3	-	-	-	-	-
Eau souterraine	-	70	28	-	-	-	64	-
Eau littorale	5	-	14	-	-	-	-	-
Total	54	70	81	41	34	38	64	13

L'observation des milieux aquatiques s'appuie ainsi sur 395 stations de mesure réparties sur 22 masses d'eau *rivières*, 3 masses d'eau *étangs* (Gol, Saint Paul et Grand Etang), 13 masses d'eau littorale et 15 masses d'eau souterraine.

Les évolutions notables concerne l'accroissement des suivis « Piézométrie » et « Salinité - Logs » sur les régions Nord, Est et de Pierrefonds.

Le suivi hydrométrique de la Rivière des Galets s'élargit également par une meilleure connaissance amont-aval et le réseau « diatomée » se concentre sur un nombre de 38 stations représentatives du bassin.

Par ailleurs, l'optimisation des réseaux d'observation se matérialise en renouvelant le parc des équipements de mesure, portables et postes fixes, et par le recours à la mesure en continu et télétransmission afin de répondre au mieux aux enjeux de la DCE et à la connaissance patrimoniale du bassin.



Le nombre de stations de mesure se concentre sur les 5 dernières années. Les développements de la mesure en continu et surtout de la télétransmission sont les éléments marquants :

- le ratio des stations hydrométriques en continu se maintient autour de 40%,
- ce ratio est multiplié par 2 entre 2008 et 2012 pour les stations piézométriques (de 26% à 57%),
- la télétransmission concerne uniquement les stations continues ; 3 stations piézométriques sur 4 et 4 stations hydrométriques sur 5 sont télétransmises en 2012.

L'organisation des missions de terrain répond à un objectif de bilans à pas de temps régulier sur la base de mesures directes sur site et des prélèvements à des fins d'analyses en laboratoires bénéficiant d'un agrément ministériel et accrédités COFRAC.

Au total, près de 250 paramètres sont régulièrement mesurés à une fréquence de 4, 6 ou 12 fois par an, auxquels s'ajoutent les mesures continues par les sondes installées sur site, ce qui représente plus d'un million de données brutes donnant près de **110 000 informations** enregistrées dans les banques de données sur l'année.

Les données d'observation des eaux continentales sont notamment valorisées dans des chroniques mensuelles et une synthèse annuelle qui intègre également les données relatives aux usages de l'eau et l'assainissement.

En parallèle, la mutualisation des moyens de suivi hydrométrique pour l'étude des cours d'eau est contractualisée avec la cellule de veille hydrologique de la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL), en ce qui concerne les stations à intérêts communs entre les deux établissements (rivières des Marsouins, Saint-Denis et des Pluies).

1.2. La caractérisation de la ressource en eau

La connaissance du fonctionnement des hydro systèmes s'oriente préférentiellement sur :

- les aquifères côtiers et d'altitude,
- les régimes hydrologiques des cours d'eau,

Cela se traduit par la reconnaissance des gisements souterrains d'altitude, la définition des modalités d'exploitation et de gestion des ressources en eau, la modélisation des capacités de renouvellement de nappes, notamment face au phénomène de salinisation, et l'adaptation des outils de mesure afin de caractériser toute la gamme des débits (hautes eaux et basses eaux) en cours d'eau.

En 2012, le développement de modèles mathématiques destinés à la gestion des ressources en eau souterraines littorales concerne particulièrement les secteurs Sud-Ouest (Gol – Coco – Pierrefonds) et Nord (Rivière Saint-Denis à Rivière du Mât).

MODELISATION HYDROGEOLOGIQUE DES SYSTEMES AQUIFERES « GOL – COCO – PIERREFONDS »

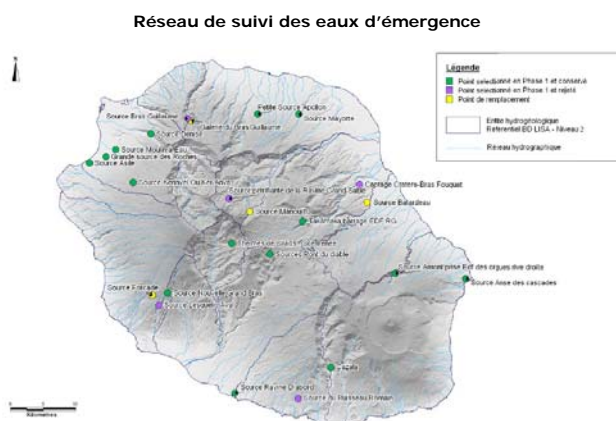
Le modèle "Sud-Ouest" détermine un flux souterrain d'équilibre de l'ordre de 22 000 000 m³ par an sur les secteurs des aquifères de la Plaine du Gol, de la Plaine des Cocos et de Pierrefonds. Les résultats sont corrects sur les régions littorales en ce qui concerne les données piézométriques, variations et côtes, et la salinité. Dans les terres en revanche, bien que les variations globales soient respectées, les micro-variations sont à ajuster et les côtes piézométriques sont valables avec une précision de 40 cm sur les piézomètres suivis en continu.

MODELISATION HYDROGEOLOGIQUE DES SYSTEMES AQUIFERES DU NORD DE LA REUNION

Le modèle hydrogéologique "Nord" définit des écoulements en régimes permanents ainsi que la position théorique des intrusions salines. Les perspectives d'évolution concernent principalement l'analyse en régime transitoire, la simulation des écoulements en année sèche et en année humide et l'amélioration des connaissances sur le positionnement des intrusions salines. Ainsi, le drainage par la galerie ILO ou les prévisions d'augmentation des prélèvements impactent la piézométrie du secteur. En termes de salinité, les simulations représentent une situation plutôt favorable des nappes.

Un réseau de suivi des eaux d'émergence est identifié sur la base 18 sources en altitude. La mise en production sera effective en 2013.

La première phase du programme de recherche pour le développement d'un outil de mesure des débits de crue et des transports de matériaux par imagerie (programme INTRACRUE) a permis la validation de la méthodologie sur la Rivière des Pluies. Le second volet du partenariat avec l'Université de la Réunion et l'Université de Bretagne Occidentale portera sur la Rivière Saint-Etienne.



Visualisation des vecteurs de vitesse mesurés à partir de caméras

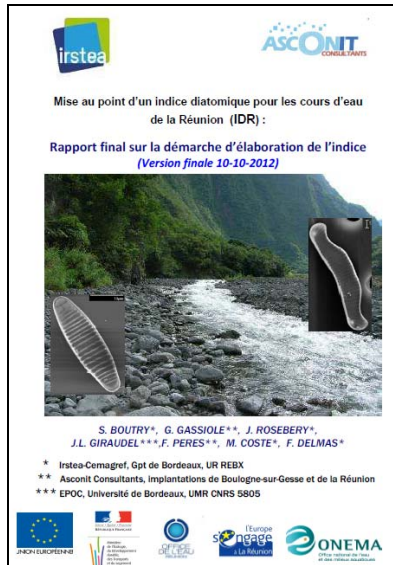
En parallèle, l'analyse quantitative et qualitative des impacts potentiels de l'Irrigation du Littoral Ouest (ILO) sur les ressources en eau s'est poursuivie au travers du contrat d'objectif 2009-2012 passé avec le Conseil Général.

1.3. Les milieux aquatiques, les eaux littorales

La DCE rénove les critères d'évaluation de l'état des eaux. Le bon état de la masse d'eau s'apprécie sur les éléments de qualité biologique, physico chimique et hydro morphologique.

Ainsi, le programme de recherche et développement visant la conception des indices de bio évaluation de la qualité écologique des cours d'eau réunionnais finalise les outils indiciaires pour les éléments de qualité poissons, macro invertébrés benthiques et diatomées.

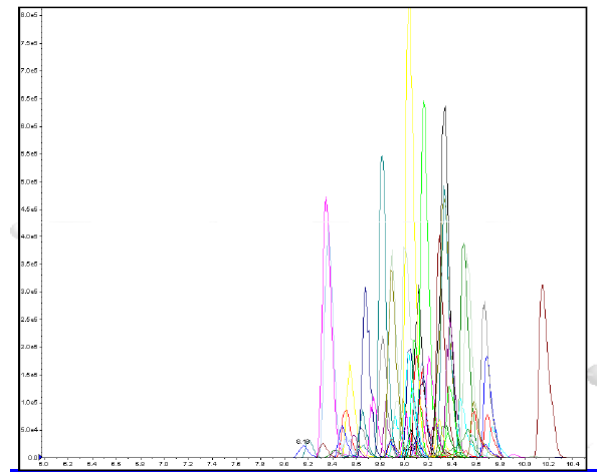
Un atlas des invertébrés benthiques, actualisant celui de 2001, vient compléter celui des diatomées établi en 2011.



Sous l'égide de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), une étude prospective sur les micropolluants a démarré en 2012 sur les eaux continentales et littorales afin de quantifier la présence de substances peu ou pas recherchées.

A ce titre, 89 substances sont analysées sur 5 cours d'eaux en juin, octobre et décembre 2012. 192 substances sont recherchées sur 8 stations en eaux souterraines en juin 2012 et janvier 2013.

En outre, la collaboration avec le CYROI (plateforme technologique dédiée aux bio sciences) permet le développement de méthodes analytiques normalisées concernant les pesticides et les résidus pharmaceutiques, déployant de nouvelles capacités locales d'analyses.

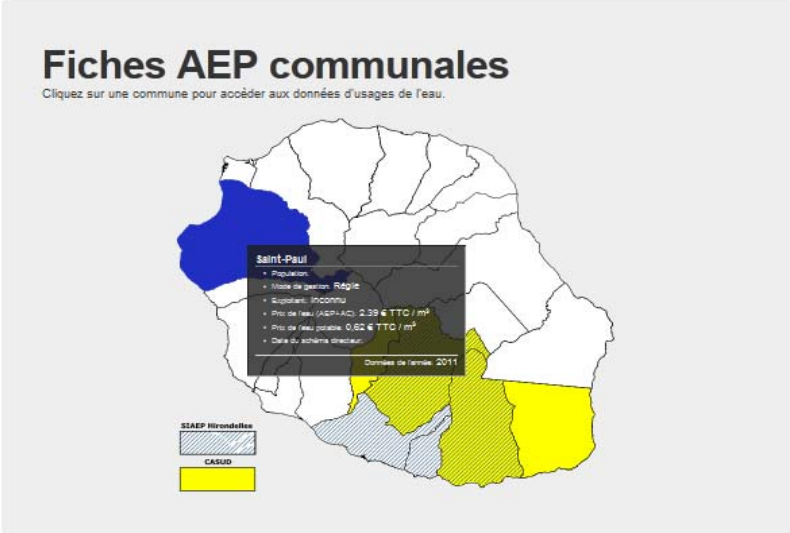


Quantification des pesticides par couplages SPE/LC-MS multi résidus

1.4. Les usages de l'eau

En 2012, deux études sont produites :

- la phase 1 du schéma départemental d'alimentation en eau potable relative à l'état des lieux pour l'année 2010, qui a fait notamment l'objet d'une présentation lors des rencontres de l'eau de septembre 2012,
- la tarification des services d'eau sur le département de la Réunion.



Principe de l'observatoire

Donec la elit non mi porta gravida at eget metus. Fusce dapibus, tellus ac cursus commodo, tortor mauris condimentum nibh, ut fermentum massa justo sit amet risus. Etiam porta sem malesuada magna mollis euismod. Donec sed odio dui.

[\[> Détails sur le wiki >](#)

Fiches AEP communales

Les fiches AEP par commune permettent de visualiser les données d'usage de l'eau de la commune et leur évolution dans le temps.

Cliquez sur une commune sur la carte pour accéder à la fiche correspondante.

Comparer les données

Le module de comparaison des données permet de générer des graphiques et d'exporter les données de plusieurs communes sur plusieurs années.

[\[> Accès au comparateur >](#)

D'autre part, dans la perspective de l'observatoire des usages de l'eau, le développement de la banque de données initiée en 2010 a porté sur l'évolution de l'outil informatique de visualisation des données ainsi que sur la compilation des informations issues des rapports annuels d'activité et autres bilans des différentes communes de l'île.

Le travail s'est concrétisé par une nouvelle version de l'outil livrée en fin d'année.

1.5. L'assainissement des eaux polluées

La réduction et la maîtrise des pollutions sont des éléments clé pour la qualité des milieux aquatiques et la préservation des usages de la ressource en eau.

Préalable à toute action, l'Office a accentué sa connaissance de l'assainissement des eaux usées par le diagnostic de fonctionnement des stations d'épuration communales, complété par un inventaire des réseaux de collecte des eaux usées.

Outre les stations de Saint-André, Saint-Benoît, Sainte-Rose, Saint-Leu et Bras-Panon suivies dans le cadre de l'assistance technique aux communes, des campagnes de mesures sont réalisées sur la totalité des stations d'épuration collectives de l'île.

Au niveau des réseaux de collecte des eaux usées, 244 postes de relèvement répartis sur 20 communes sont visités en 2012.

Concernant les industriels, 4 unités (distilleries Savannah et de Rivière du Mat, sucreries du Gol et de Bois Rouge) ont fait l'objet d'un audit dans le cadre du suivi régulier des rejets en 2012. Sur cette base, des opérations de mise en conformité des dispositifs de mesures des flux polluants ont été lancées.

Sur les 16 ouvrages collectifs de traitement des eaux usées observés, la moitié est concernée par des concentrations de rejet de sortie des eaux supérieures aux limites réglementaires ou des rejets de boues ou d'eaux usées non traitées dans le milieu.

13% des postes relèvement d'eaux usées diagnostiqués sont surchargés et occasionnent des débordements généralement lors de précipitation.

Une trentaine de points noirs, hors poste de relèvement, sur les réseaux a pu également être identifiée.

2. LA DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE

2.1. Les systèmes d'information

Dans le cadre de sa contribution au portail national documentaire (www.documentation.eaufrance.fr), l'Office de l'eau Réunion a fait évoluer son archive documentaire au format « Dublin Core qualifié » ; gage de meilleure opérabilité et de plus grande finesse de recherche (recherche géographique, administrative, thématique, « full-text »...).

La direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), dans le cadre de sa mission de police de l'eau ainsi que lors de ses anciennes missions d'assistance technique aux collectivités, a compilé un nombre important d'études historiques dans le domaine de l'eau (Programme De Recherche en Eau, Irrigation du Littoral Ouest, modélisations, cartographies...). Ces documents, datant de 50 ans pour les plus anciens, sont d'un grand intérêt pour la connaissance des systèmes hydrologiques et hydrogéologiques réunionnais. Ils ont fait l'objet d'un recensement et d'une numérisation par l'Office de l'eau pour faciliter leur conservation et leur utilisation.

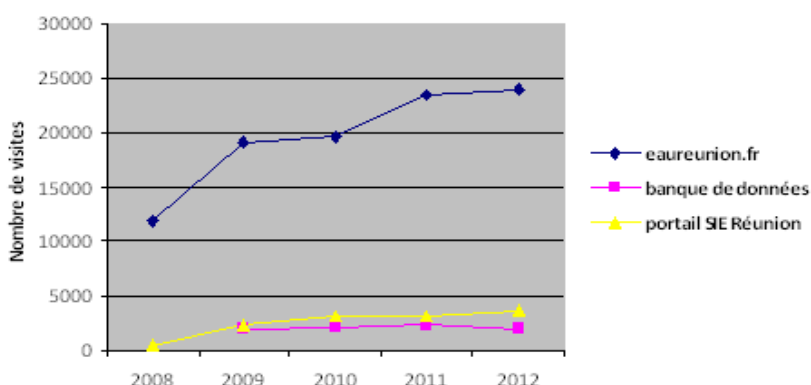
L'alimentation des banques de données nationales pour le volet hydrométrie (HYDRO - www.hydro.eaufrance.fr) et pour l'eau souterraine (ADES - www.ades.eaufrance.fr) se poursuit et se renforce en termes de volumétrie et de périodicité.

Les données qualitatives en eau superficielle sont disponibles sur la banque de données de l'Office de l'eau Réunion (www.banquededonnees.eaureunion.fr).

Internet est le support de communication central de l'Office de l'eau Réunion tant comme mode de valorisation des missions de l'établissement, que de diffusion des supports pédagogiques. La fréquentation du site internet institutionnel www.eaureunion.fr est plus ou moins stable comparé à celle de 2011.

Fréquentation du site Internet de l'Office	2011	2012
Nombre de visites	23 397	23 951
Nombre de visiteurs uniques	15 867	15 643
Nombre de visites en moyenne par jour	64	66
Nombre de pages vues	67 178	66 645
Temps moyen passé sur le site	2 min 38 s	2 min 37 s
Pages les plus vues	Accueil, Recrutements, Quizz eau	Accueil, Recrutements, Présentation de l'Office

Cette stabilité s'explique par des modes de communication plus au moins similaires ces deux dernières années. Un pic d'affluence a été constaté le 17 avril 2012, suite à la campagne de communication faite autour de la semaine du développement durable.



L'affluence reste régulière pour la banque de données et le portail SIE Réunion ; Le taux de rebond diminue (4% contre 6% en 2011) et le taux de visiteurs revenant plusieurs fois augmente, traduisant la fidélisation d'un public averti (technique et administratif).

2.2. La formation et l'information

Dans le cadre de sa mission de formation et d'information, l'Office de l'eau Réunion sensibilise le public aux problématiques de l'eau par des actions de communication récurrentes. Cette communication est inscrite dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Intervention 2010-2015 et se

veut globale, touchant tous les publics qu'ils soient avertis ou non.

- A l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, l'Office de l'eau s'est inscrit dans le thème « l'eau et la sécurité alimentaire » en sensibilisant le public à l'utilisation d'une eau de qualité conforme à l'usage qui en est fait, à l'utilisation de l'eau dans la production agricole et en faisant la promotion d'une nourriture économe en eau. Cette sensibilisation s'est faite à travers une diffusion presse ainsi qu'une interview radio.
- Dans le cadre de la Semaine du développement durable (du 1^{er} au 7 avril 2012), l'Office de l'eau a mis en place un jeu-concours afin que le grand public puisse tester sa consommation d'eau à partir d'un outil de calcul développé par l'Office de l'eau et accessible depuis le site internet. Le trafic a ainsi connu une augmentation de 30 % par rapport à la même période de l'année précédente. 100 participants ont été tirés au sort et ont remporté une carafe d'eau et ses 4 verres.
- Les Rencontres de l'eau, séminaire organisé en partenariat avec le Conseil général, a réuni le 27 septembre, plus de 150 acteurs de l'eau (élus, services techniques des collectivités locales, associations, chambres consulaires, aménageurs, ...) sur le thème « Des solutions concrètes pour assurer l'approvisionnement continu en eau pour tous les usages ? ». Cette journée a été rythmée par des interventions en plénière et des ateliers de travail par microrégions.
- L'Office de l'eau Réunion a animé un stand sur les mesures de la qualité de l'eau en collaboration avec l'Association Réunionnaise de Développement de l'Aquaculture (ARDA) à la Fête de la science du 14 au 17 novembre. Le public, majoritairement scolaire, a pu aborder les différences qui existent entre une eau potable et une eau provenant du milieu naturel en mesurant certains paramètres physico-chimiques tels que le pH, température, taux d'oxygène etc. Cette année plus de 1500 personnes se sont rendues sur le stand, dont une part importante de jeunes étudiants souhaitant s'informer sur les métiers de l'eau.

Outre ces événementiels, l'Office de l'eau a également acheté des espaces publicitaires afin de communiquer sur des supports destinés à toucher un public ciblé (agenda de la Chambre d'Agriculture, agenda de la Chambre des métiers etc.).

En octobre 2012 a été lancée la lettre d'information de l'Office de l'eau Réunion « Au fil de l'eau Réunion ». Support de communication simple et facilement diffusable, cette lettre d'information a pour but de valoriser le partage de connaissances et de développer le réseau des acteurs de l'eau tant à l'échelle locale que nationale voire internationale. Elle permet d'informer les destinataires sur l'agenda et les actions de l'Office de l'eau en les renvoyant sur les articles publiés sur le site institutionnel.

Dans le cadre du développement de la coopération régionale sur l'eau dans l'Océan Indien et de la mutualisation des connaissances, l'Office de l'eau a participé à deux événements majeurs.

- Le Congrès sur l'eau de l'Association des Villes et des Collectivités de l'Océan Indien (AVCOI) a réuni les acteurs de l'eau de Madagascar, Maurice, Seychelles, Mayotte et La Réunion sur les problématiques de l'eau dans les espaces insulaires. Il s'est déroulé les 22 et 23 février 2012.
- Les Rencontres Réunion – Maurice du développement durable se sont déroulées les 17 et 18 octobre. L'Office de l'eau a ainsi participé à un atelier consacré à la gestion de la ressource en eau et a participé à l'annonce de la construction de la filière eau par l'Agence de Développement.

De nombreuses occasions sont également saisies par l'Office de l'eau afin de transmettre des informations relatives aux actions de l'Office, à l'exercice des métiers de l'eau et à l'éducation.

A ce titre, l'Office de l'eau a traité une quarantaine de demandes d'interventions pédagogiques pour tout public : entreprises, scolaires, grand public, L'établissement est intervenu à une trentaine d'occasions, sous forme d'animation de stand (ex : Forum des métiers sur l'eau au LEGTA de Saint-Paul ...), ou d'intervention pédagogique en milieu scolaire, ou de conférence (conférence sur la gestion de la ressource en eau dans le bassin Réunion pour des étudiants de l'université) ou encore de transmission de supports pédagogiques (dépliants, affiches, jeux ...).

L'Office de l'eau a également répondu à de nombreuses demandes de presse (télé, radio, presse

quotidienne et magazines locaux et nationaux) portant principalement sur l'état des ressources en eau sur le territoire.

En plus des sollicitations des médias, les relations avec la presse se font également à travers les communiqués de presse et conférences de presse à l'initiative de l'Office de l'eau. C'est ainsi que depuis 2011, l'envoi d'un communiqué de presse récapitulatif de l'attribution des subventions suite à chaque séance du conseil d'administration a été instauré. Ces communiqués sont également publiés sur le site internet de l'Office et permettent d'améliorer l'information du grand public sur la mission d'aide financière de l'Office de l'eau.

2.3. Le partage d'expertise

L'expertise territoriale de l'Office porte sur des actions techniques qui visent à mieux faire prendre en compte les enjeux environnementaux dans les documents de planification, à promouvoir les actions de connaissance, de protection de la ressource en eau et de restauration des milieux.

Elle s'exerce au sein des groupes de travail et de réflexion tels que :

- la mise en œuvre du programme de surveillance des eaux et la révision du découpage des masses d'eau souterraine sur le bassin dans le cadre de la DCE,
- le groupe d'évaluation environnementale du transfert des eaux d'Est en Ouest,
- le comité régional d'orientation et de suivi Ecophyto 2018,
- le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires (CODERST),
- le Comité Sécheresse,
- le comité consultatif de la réserve nationale marine de La Réunion et la réserve naturelle de l'étang de Saint Paul,
- le groupe de travail sur la réutilisation des eaux usées de la station d'épuration du Grand Prado,
- les groupes thématiques pour l'élaboration des SAGE Est, Ouest et Sud,
- le groupe de travail pour la définition des mesures sur les captages Grenelle,
- le comité de pilotage relatif à la continuité écologique des cours d'eau,
- le comité de pilotage de l'élaboration du Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG) 2013-2017 de la Réunion,
- les groupes de travail de l'étude prospective 2012 visant à actualiser les substances à rechercher et réalisation des campagnes de prélèvements en eaux souterraines et en cours d'eaux,
- le comité de pilotage de l'étude sur la pollution diffuse et transfert des produits phytosanitaires avec le BRGM,
- les groupes de travail relatifs à l'évaluation de l'état et du risque de non atteinte des objectifs environnementaux à l'horizon 2021 pour les masses d'eau "cours d'eau" et "plans d'eau" du bassin de La Réunion et l'étude sur les coûts environnementaux menée dans le cadre de la préparation du SDAGE 2016-2021,
- le comité de pilotage de l'élaboration du plan directeur de conservation des anguilles du Mozambique et du plan national d'action de la loche,
- le comité de pilotage sur la caractérisation de l'eutrophisation des récifs coralliens et définition des indicateurs pertinents (Eutrolag),
- les comités de pilotage pour le plan de gestion du Petit Etang et la réalisation du schéma directeur d'AEP à Saint André.

En matière d'irrigation agricole, une collaboration dense s'est portée pour l'élaboration du plan départemental de l'eau et des aménagements hydrauliques du Conseil Général.

2.4. L'assistance technique aux collectivités

La traduction de l'assistance technique aux collectivités conformément aux prescriptions de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 se poursuit en 2012 avec la demande supplémentaire de la commune de Sainte-Rose.

Pour mémoire, dans les départements d'outre-mer, les offices de l'eau proposent une mission d'assistance technique dans les domaines de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau, de la restauration et l'entretien des milieux aquatiques.

En 2012, les champs d'intervention de l'Office ont été rénovés. Les réalisations ont principalement concerné le domaine de l'assainissement. Au cours de l'année, l'intervention de l'Office a ainsi porté sur :

- la réalisation des diagnostics de fonctionnement de station d'épuration et de mise en œuvre de l'auto surveillance,
- le dimensionnement de service public d'assainissement non collectif,
- l'appui à la rédaction de cahier des charges,
- la concertation avec les acteurs référents dans le domaine de l'assainissement, comme la police de l'eau.

Commune	Prestation réalisée		Production
Avirons	AEP 1	Aide à la protection des 14 ouvrages pour la production de l'eau potable	Pas de sollicitation
Bras-Panon	ASS 1	Expertise des ouvrages d'assainissement collectif	Un bilan sur 24 heures et deux audits
	ASS 2	Assistance à la mise en place de l'auto surveillance	Deux audits
	AEP 1	Aide à la protection de la ressource en eau pour la production d'eau potable	Pas de sollicitation
Plaine des Palmistes	SP1	Assistance à l'élaboration du rapport annuel des services publics d'eau et d'assainissement	Pas de sollicitation
	SP2	Aide à la définition d'un plan de formation	Pas de sollicitation
	AEP 1	Aide à la protection des 14 ouvrages pour la production de l'eau potable	Réunion de suivi
	AEP 2	Assistance pour la mise en place d'un plan de gestion de la ressource	Pas de sollicitation
Saint-André	ASS 1	Expertise des ouvrages d'assainissement collectif	Un bilan sur 24 heures et deux audits
	ASS 2	Assistance à la mise en place de l'auto surveillance	Deux audits
	ASS 5	Assistance à la mise en œuvre des Services Publics d'Assainissement Non Collectif	Participation à des réunions et conseils techniques
Saint-Benoit	ASS 1	Expertise des ouvrages d'assainissement collectif	Un bilan sur 24 heures et deux audits
	ASS 2	Assistance à la mise en place de l'auto surveillance	Deux audits
	ASS 4	Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un schéma directeur d'assainissement	Conseils techniques (communication de modèles de cahier de charges)
	ASS 5	Assistance à la mise en œuvre des Services Publics d'Assainissement Non Collectif	Participation à des réunions et conseils techniques (assistance à l'élaboration du marché relatif au diagnostic ANC)
	ASS 6	Aide à la définition d'un plan de gestion des déchets issus de l'épuration des eaux	Pas de sollicitation
Saint-Leu	ASS 1	Expertise des ouvrages d'assainissement collectif	Arrêt des prestations tant que la nouvelle station de Bois de nèfles n'est pas mise en service
	ASS 2	Assistance à la mise en place de l'auto surveillance	Deux audits
	ASS 5	Assistance à la mise en œuvre des Services Publics d'Assainissement Non Collectif	Pas de sollicitation
	AEP 1	Aide à la protection de la ressource en eau pour la production d'eau potable	Pas de sollicitation
	MIA 1	Aide à la protection des milieux aquatiques	Pas de sollicitation
Sainte-Rose	ASS 1	Expertise des ouvrages d'assainissement collectif	Un bilan sur 24 heures et deux audits
	ASS 2	Assistance à la mise en place de l'auto surveillance	Deux audits
	ASS 4	Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un schéma directeur d'assainissement	Pas de sollicitation
Salazie	ASS 4	Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un schéma directeur d'assainissement	Pas de sollicitation
	ASS 5	Assistance à la mise en œuvre des Services Publics d'Assainissement Non Collectif	Participation à des réunions et conseils techniques (assistance à l'élaboration du marché relatif au diagnostic ANC)
	AEP 1	Aide à la protection des 14 ouvrages pour la production de l'eau potable	Pas de sollicitation

Les prestations d'assistance (ASS1 et ASS2) donnent lieu à la rédaction de rapports qui sont diffusés aux collectivités. En 2012, l'Office de l'eau a produit 22 rapports d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement.

Une démarche collective des services publics d'assainissement non collectif (SPANC) pour des solutions communes aux problématiques de l'assainissement non collectif locales et le partage d'expérience se sont formalisés par la création d'un réseau des acteurs de la Réunion ; L'Office de l'eau a initié la première réunion du groupe « assainissement non collectif » le 6 décembre 2012 en présence de 13 collectivités et du Centre national de la fonction publique territoriale.

3. L'EXECUTION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION

3.1. L'avancement du programme d'aide financière 2010-2015

L'Office de l'eau Réunion a reçu cette année 73 demandes de subvention. 62 dossiers ont été agréés, pour un montant total de subvention de 6 274 554,71 € :

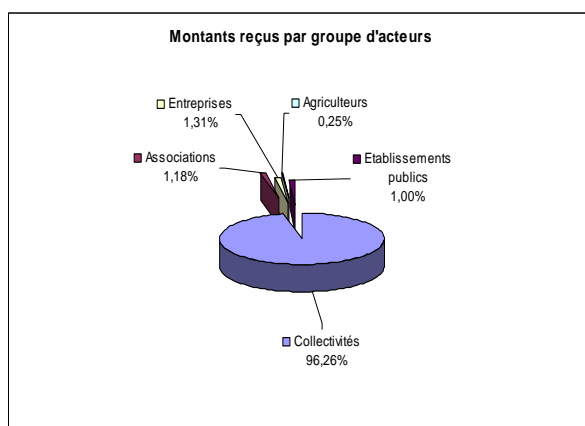
- 2 777 989,23 € (44%) pour 15 dossiers en tant que contrepartie nationale du Feder,
- 3 496 565,48 € (56%) pour 47 dossiers sur le programme d'aides spécifiques de l'Office de l'eau.

Cumul des aides financières du programme 2010-2015 de l'Office de l'eau Réunion

Objectif	PPA 2010-2015	subventions 2010	subventions 2011	subventions 2012	Cumul des subventions	Programmation au 31 déc. 2012
Gérer durablement la ressource en eau	13 460 000,00 €	5 483 252,00 €	1 721 376,46 €	3 207 538,60 €	10 412 167,06 €	77%
Lutter contre les pollutions	7 790 000,00 €	1 158 353,00 €	3 430 585,09 €	210 236,30 €	4 799 174,39 €	62%
CPN POE Feder - Lutter contre les pollutions	25 000 000,00 €	6 234 771,00 €	2 979 319,75 €	2 686 316,33 €	11 900 407,08 €	48%
Préserver, restaurer et gérer les milieux aquatiques	900 000,00 €	306 847,00 €	341 111,33 €	144 135,48 €	792 093,81 €	88%
Renforcer la gouvernance	342 793,00 €	2 037,00 €	41 534,69 €	26 328,00 €	69 899,69 €	20%
Total	47 492 793,00 €	13 185 260,00 €	8 513 927,32 €	6 274 554,71 €	27 973 742, 03 €	59%

En trois ans d'exécution de la programmation, le taux d'engagement atteint 59% des enveloppes prévisionnelles du programme d'aides prévu pour six ans.

Opérateur	Objet	Aide moyenne /projet
29 projets de collectivité	Réseau d'eau potable et d'assainissement, outil de vigilance de service AEP, construction de station d'épuration, schéma directeur	208 279 €
5 projets d'association	Sensibilisation du public aux questions liées à l'eau	14 772 €
12 projets d'entreprises	Recherche de substances dangereuses pour l'eau, équipements de traitement des effluents	6 847 €
5 projets d'établissement public	Connaissance des milieux aquatiques, collecte des emballages vides de produit phytosanitaire, équipement hydro-économe et de traitement de l'eau	12 567 €
11 projets d'agriculteur	Renouvellement de goutteurs	1 419 €



Les services publics de l'eau et de l'assainissement restent les principaux bénéficiaires des subventions de l'Office de l'eau.

Les paiements de subventions sont passés de 5,78 millions d'euros en 2010 à 10,80 millions d'euros en 2012. 2,84 millions d'euros concernent des engagements pris entre 2006 et 2009 et 7,96 millions d'euros des engagements pris entre 2010 et 2012.

34 dossiers ont été soldés. 173 opérations sont en cours de réalisation.

Les opérations subventionnées au titre du programme d'aides spécifiques de l'Office

Attributaire	Projet	Coût du projet	Coût éligible	Taux de subvention	Subvention	Subvention / coût du projet
EARL goûts et saveurs des Makes	Renouvellement de goutteurs	2 730,00 €	2 436,00 €	50,00%	1 218,00 €	44,62%
SILOTIA Aurélie	Renouvellement de goutteurs	2 730,00 €	2 030,00 €	50,00%	1 015,00 €	37,18%
ELLIN François	Renouvellement de goutteurs	2 462,95 €	1 319,50 €	50,00%	659,75 €	26,79%
MOUTAMA Jean-François	Renouvellement de goutteurs	4 760,00 €	4 060,00 €	50,00%	2 030,00 €	42,65%
CAMBONA Patrick	Renouvellement de goutteurs	835,00 €	835,00 €	50,00%	417,50 €	50,00%
DALLEAU Pierick	Renouvellement de goutteurs	3 629,00 €	3 146,50 €	50,00%	1 573,25 €	43,35%
SILOTIA Aurélie	Renouvellement de goutteurs	2 730,00 €	2 030,00 €	50,00%	1 015,00 €	37,18%
LALLEMAND Georges	Renouvellement de goutteurs	8 857,80 €	7 896,70 €	50,00%	3 948,35 €	44,57%
TAÏDE Georgette Yvette	Renouvellement de goutteurs	3 510,00 €	3 510,00 €	50,00%	1 755,00 €	50,00%
SCEA Bassin Plat	Renouvellement de goutteurs	2 617,24 €	2 617,24 €	50,00%	1 308,62 €	50,00%
TAYE Marie Françoise	Renouvellement de goutteurs	1 344,00 €	1 344,00 €	50,00%	672,00 €	50,00%
Communauté d'agglomération du sud (CASUD)	Modernisation du réseau AEP - Commune du Tampon - programme 2007	7 164 683,73 €	4 121 437,49 €	50,00%	2 060 718,75 €	28,76%
Commune du Port	Réutilisation des eaux usées après traitement : pilote expérimental	363 178,66 €	363 178,66 €	13,77%	50 000,00 €	13,77%
Commune de Saint-Louis	Renouvellement du réseau AEP - chemin des Figuiers	86 900,43 €	54 781,08 €	45,00%	24 651,49 €	28,37%
Commune de Saint-André	Renouvellement du réseau AEP - chemin Fantaisie	244 924,99 €	173 313,34 €	60,00%	103 988,00 €	42,46%
Commune de Saint-André	Renouvellement du réseau AEP - chemin Maunier	957 335,00 €	404 033,60 €	60,00%	242 420,16 €	25,32%
Commune de Saint-André	Diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes	1 098 000,00 €	292 800,00 €	Forfait de 25€/diagnostic	100 000,00 €	9,11%
Territoire de la Côte Ouest (TCO)	Actualisation du Sage Ouest	197 656,00 €	52 656,00 €	50,00%	26 328,00 €	13,32%
Commune de Saint-André	Etude pour la réalisation du plan de gestion du Petit Etang	40 360,00 €	40 360,00 €	80,00%	32 288,00 €	80,00%
Communauté d'agglomération du sud (CASUD)	Modernisation du réseau AEP - Carosse - Commune de Saint-Joseph	282 924,00 €	165 150,89 €	50,00%	82 575,44 €	29,19%
Communauté d'agglomération du sud (CASUD)	Modernisation du réseau AEP - Plaine des Grègues - Commune de Saint-Joseph	337 912,46 €	251 303,75 €	50,00%	125 651,88 €	37,18%
Communauté d'agglomération du sud (CASUD)	Modernisation du réseau AEP - Argamasse - Commune de l'Entre-Deux	318 170,34 €	132 843,49 €	45,00%	59 779,57 €	18,79%
Communauté d'agglomération du sud (CASUD)	Pose de turbidimètres d'alarme sur le territoire de la CASUD	273 220,80 €	273 220,80 €	47,28%	129 180,52 €	47,28%
La Créole	Renouvellement du réseau AEP programme 2012	493 336,15 €	256 372,94 €	55,00%	141 005,12 €	28,58%
Commune de Sainte-Suzanne	Pose de compteurs de sectorisation	151 840,00 €	151 840,00 €	55,00%	83 512,00 €	55,00%
Lycée Paul Moreau Bras Panon	Module autonome de traitement de l'eau	10 359,81 €	10 359,81 €	48,26%	5 000,00 €	48,26%
Chambre d'agriculture	Collecte des emballages vides de produits phytosanitaires (EVPP) 2012	45 900,00 €	23 000,00 €	10,00%	2 300,00 €	5,01%
BRGM	Equiperment des sites expérimentaux	102 244,13 €	70 977,60 €	50,00%	35 488,80 €	34,71%
SHLMR	Mise en place d'équipements hydro-économiques	21 935,00 €	21 935,00 €	80,00%	17 548,00 €	80,00%
BRGM	Amélioration de la connaissance hydrogéologique de l'aquifère côtier du Gol - Hydro-Gol - complément de financement	10 000,00 €	10 000,00 €	25,00%	2 500,00 €	25,00%
Distillerie de Savanna	Mise en place d'échantillonneurs automatiques	16 764,00 €	10 000,00 €	30,00%	3 000,00 €	17,90%
Sica d'abattage	Investissement dans 3 aérateurs-agitateurs	55 345,00 €	55 345,00 €	30,00%	16 603,50 €	30,00%
Sica d'abattage	Campagne de recherche de substances dangereuses pour l'eau	30 535,00 €	20 000,00 €	30,00%	6 000,00 €	19,65%
Sica Aucre	Campagne de recherche de substances dangereuses pour l'eau	23 562,00 €	20 000,00 €	50,00%	10 000,00 €	42,44%
Brasseries de Bourbon	Campagne de recherche de substances dangereuses pour l'eau	24 574,00 €	20 000,00 €	30,00%	6 000,00 €	24,42%
SIB	Campagne de recherche de substances dangereuses pour	29 982,00 €	20 000,00 €	30,00%	6 000,00 €	20,01%

Attributaire	Projet	Coût du projet	Coût éligible	Taux de subvention	Subvention	Subvention / coût du projet
SRPP	Campagne de recherche de substances dangereuses pour l'eau	28 386,00 €	20 000,00 €	30,00%	6 000,00 €	21,14%
Distillerie de Savanna	Campagne de recherche de substances dangereuses pour l'eau	24 656,00 €	20 000,00 €	30,00%	6 000,00 €	24,33%
CILAM	Campagne de recherche de substances dangereuses pour l'eau	42 819,04 €	20 000,00 €	30,00%	6 000,00 €	14,01%
SPHB	Campagne de recherche de substances dangereuses pour l'eau	28 664,00 €	20 000,00 €	15,00%	3 000,00 €	10,47%
SOREBRA	Campagne de recherche de substances dangereuses pour l'eau	18 653,00 €	20 000,00 €	27,78%	5 555,10 €	29,78%
CHANE HIVE	Campagne de recherche de substances dangereuses pour l'eau	21 632,00 €	21 632,00 €	36,98%	8 000,00 €	36,98%
ARDA	Ecole de l'Eau 2012	27 876,35 €	27 876,35 €	80,00%	22 301,08 €	80,00%
AAPMASA	Programme 2012 d'éducation au développement durable du Petit Etang	18 828,00 €	2 700,00 €	80,00%	2 160,00 €	11,47%
Fédération départementale de pêche	Actions de sensibilisation et de surveillance des milieux aquatiques	48 944,00 €	48 944,00 €	50,00%	24 472,00 €	50,00%
Fédération départementale de pêche	Elaboration du PDPG 2013-2017	23 920,00 €	23 920,00 €	80,00%	19 136,00 €	80,00%
Fédération départementale de pêche	Actions de communication	7 237,00 €	7 237,00 €	80,00%	5 789,60 €	80,00%
Total		12 709 464,88 €	7 278 443,74 €	47,04%	3 496 565,48 €	36,58%

Les opérations aidées par l'Office en tant que contrepartie nationale des programmes opérationnels européens 2007-2013

Attributaire	Projet	Mesure POE	Dépenses éligibles	Montant de subvention
Communauté d'agglomération du sud (CASUD)	Elaboration du schéma directeur d'assainissement des eaux usées - Commune de l'Entre-Deux	3-13/2	83 044,99 €	21 591,70 €
Commune de Trois-Bassins	Assainissement des eaux usées : raccordement du bourg de Trois-Bassins	3-13/1	3 880 109,59 €	1 086 430,69 €
Commune des Avirons	Assainissement des eaux usées de la rue de l'Eglise à la route des Poivriers	3-13/1	1 508 198,00 €	331 803,56 €
Communauté d'agglomération du sud (CASUD)	Actualisation des schémas directeurs d'alimentation en eau potable - Communes membres de la CASUD	3-13/2	189 000,00 €	45 360,00 €
Commune de Saint-André	Mise à jour du schéma directeur AEP	3-13/2	73 340,00€	20 535,20 €
Commune de Saint-Louis	Modification de l'aération de la STEP et mise en place de dispositifs de surveillance	3-14/1	803 244,07€	192 778,58 €
Commune de Saint-Benoît	Réseau de collecte des eaux usées : secteur de Bourbier les Rails / La Marine	3-13/1	200 779,63 €	56 218,30 €
La Créole	Travaux d'eaux usées en interférence avec la route des Tamarins : chaussée royale - Saint-Paul	3-13/1	408 006,01 €	106 081,56 €
La Créole	Extension du réseau EU du quartier de la rue de la Baie à Saint-Paul	3-13/1	319 500,00 €	83 070,00 €
Communauté d'agglomération du sud (CASUD)	Extension du réseau EU - rue Arc en Ciel secteur Ravine des Citrons - Commune de l'Entre-Deux	3-13/1	512 701,00 €	133 302,26 €
CINOR	Réalisation de réseaux primaires de collecte des eaux usées des allées sur la route départementale Gabriel Macé - Commune de Saint-Denis	3-13/1	431 290,00 €	103 509,60 €
CINOR	Réalisation de réseaux primaires de collecte des eaux usées des allées des Jujubes, des Jacquiers et chemin des Maraîchers - Secteur de la Bretagne	3-13/1	199 075,00 €	47 778,00 €
CINOR	Réalisation de réseaux primaires de collecte des eaux usées sur le secteur de terrain Elisa	3-13/1	1 330 601,00 €	345 956,26 €
Commune de Salazie	Etude de révision du zonage d'assainissement	3-13/2	14 950,00 €	4 186,00 €
Commune de Saint-Leu	Construction de la nouvelle station d'épuration à Bois de Néfles - 1ère tranche - Complément de financement	3-14/1	712 098,30 €	199 387,52 €
Total			10 665 937,59€	2 777 989,23 €

3-13/1 : amélioration des réseaux d'assainissement et mise en place des outils de gestion – réseaux d'assainissement des eaux usées

3-13/2 : amélioration des réseaux d'assainissement et mise en place des outils de gestion – outils de gestion de l'eau

3-14/1 : grands équipements en matière d'assainissement et d'eau potable – traitement des eaux usées

3-14/2 : grands équipements en matière d'assainissement et d'eau potable – sécurisation approvisionnement en eau potable

3-22 : retour au bon état des milieux marins et récifaux, des milieux aquatiques continentaux et des eaux souterraines

3.2. Les redevances d'usage de l'eau

En 2012, le dispositif de télé déclaration des assiettes des redevances d'usage de l'eau est complètement opérationnel.

La globalité des redevances instituées par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques sont recouvrées la première fois lors de cet exercice.

Redevances	Assiettes	Recettes
Pour prélèvement de la ressource en eau	Récupération par les exploitants du service d'eau auprès des abonnés au service	7 420 392,64€
Pour protection des milieux aquatiques	1 redevable / 1 128 cartes de pêche	8 230,00€
Pour pollutions diffuses	44 redevables, dont 26 payants	424 839,67€
Pour obstacle sur cours d'eau	2 redevables / 9 ouvrages	11 430,00€
Pour pollution de l'eau d'origine domestique	Récupération par les exploitants du service d'eau auprès des abonnés au service	1 388 304,83€
Pour modernisation des réseaux de collecte – eau domestique		602 925,62€
Pour pollution de l'eau d'origine non domestique		132 348,48€
Pour modernisation des réseaux de collecte – eau non domestique	18 redevables, dont 16 payants	11 772,72€
Pour pollution de l'eau liée aux activités d'élevage	49 redevables, dont 9 payants	6 450,31€
	total	10 006 694,27€

La redevance *prélèvement* est due par toute personne dont les activités entraînent un prélèvement sur la ressource en eau. Le volume total d'eau prélevé en 2011, déclaré en 2012, est en augmentation par rapport à l'année précédente (+2.3%).

USAGE	Eau potable		Irrigation		Autre activité économique		Prélèvement spécifique		TOTAL	
Prélèvement 2009 (m3)	144 029 883		55 595 161		11 682 503		5 271 391		216 578 938	
Prélèvement 2010 (m3)	144 691 868	+0.5%	61 357 904	+10.4%	10 495 966	-10.2%	5 486 773	+4.1%	222 032 511	+2.5%
Prélèvement 2011 (m3)	142 563 674	-1.5%	63 728 616	+3.9%	11 428 834	+8.9%	9 504 314	+73.2%	227 225 438	+2.3%

Le volume prélevé pour l'irrigation augmente à nouveau de 3,86%, soit un cumulé de +14,63% par rapport à 2009. Cette augmentation significative est liée essentiellement à la sécheresse notamment dans la région sud.

Le volume prélevé pour les usages économiques est en augmentation (8,89%). Cette augmentation est à nuancer car elle traduit chez certains industriels une baisse du volume prélevé liée essentiellement aux efforts réalisés en vue de réduire leur consommation d'eau mais aussi à une baisse d'activité et chez d'autres industriels une augmentation liée à une activité plus soutenue.

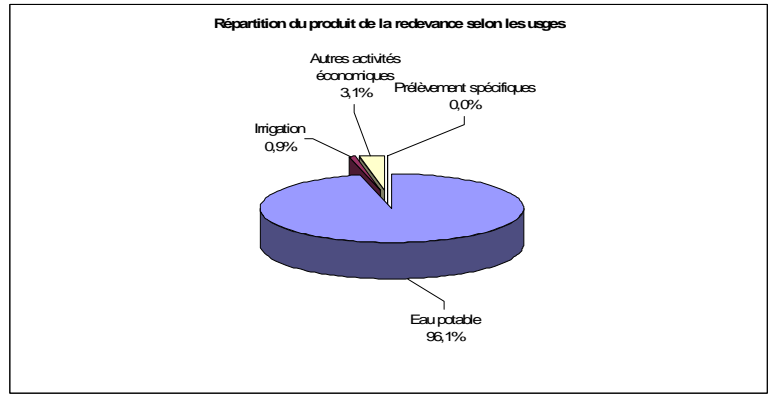
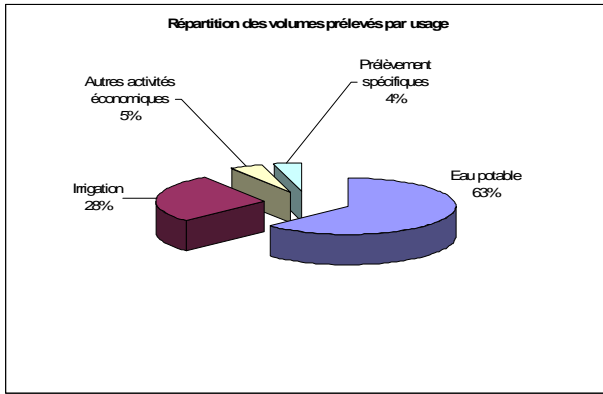
Les prélèvements spécifiques sont en progression (+73,22%). Il s'agit des prélèvements servant à la production d'énergie renouvelable, à la réalimentation du milieu naturel ainsi que des prélèvements dont les volumes sont inférieurs au seuil de recouvrement de la redevance (10 000 mètres cube d'eau prélevée par an). L'augmentation conséquente est liée au volume d'eau restitué au milieu naturel au niveau de la Rivière des Galets.

D'un point de vue financier, la recette globale de la redevance *prélèvement* connaît une légère baisse (-1,14%).

USAGE	Eau potable	Irrigation	Autre activité économique	Prélèvement spécifique	TOTAL
Volumes prélevés 2011	142 563 674 m3	63 728 616 m3	11 428 834 m3	9 504 314 m3	227 225 438 m3
Volumes exonérés de la redevance *			4 818 m3	4 057 m3	8 875 m3
Taux de la redevance	0,050 €/m3	0,001 €/m3	0,020 €/m3	- €/m3	
Titres émis 2011	7 128 183,70 €	63 728,62 €	228 480,32 €	- €	7 420 392,64 €
Titres émis 2010	7 234 593,40 €	61 357,90 €	209 741,82 €	- €	7 505 693,12 €
Variation de la recette 2011/2010	-1,47%	+3,86%	+8,93%		-1,14%

* Exonération en raison de l'activité ou pour prélèvement inférieur à 10.000 m3

Alors que le volume prélevé pour l'usage d'eau potable représente 63% du volume global de l'eau prélevé, sa contribution au produit total de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est de 96,1%.



La redevance pour protection des milieux aquatiques s'applique depuis le 1^{er} janvier 2008 sur la rémunération des cartes de pêche gérées par la Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques (FDAAPPMA).

Recouvré en 2012, le montant de cette redevance pour l'année 2011 est de 8 230 €.

Activité	Taux de la redevance	Recettes				Variation
		2010		2011		
		Quantité	Montant	Quantité	Montant	
Pêche à l'année	8,80 €	791 cartes	6 960,80 €	908 cartes	7 990,40 €	14,8%
Pêche à la quinzaine	3,80 €	18 cartes	68,40 €	7 cartes	26,60 €	-61,1%
Pêche à la journée	1,00 €	205 cartes	205,00 €	213 cartes	213,00 €	3,9%
Total		1014 cartes	7 234,20 €	1128 cartes	8 230,00 €	13,8%

L'augmentation du nombre d'adhésions annuelles (+14,8%) en 2011 est notamment due au travail effectué par les gardes-pêche sur le terrain.

La redevance pour pollutions diffuses est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2009. Cette redevance est assise sur les quantités de substances actives contenues dans les produits phytopharmaceutiques et classées en trois catégories selon leur dangerosité.

Catégorie des substances	Evolution des taux (/litre ou kg de substance active)			
	Janv.-09	juil.-09	janv.-10	janv.-11
Substances toxiques, très toxiques, cancérigènes, mutagènes ou tératogènes	3,00 €	3,70 €	4,40 €	5,10 €
Substances dangereuses pour l'environnement ne relevant pas de la famille chimique minérale	1,20 €	1,50 €	1,70 €	2,00 €
Substances dangereuses pour l'environnement relevant de la famille chimique minérale	0,50 €	0,60 €	0,70 €	0,90 €

Au titre de l'année 2011, 44 redevables ont été identifiés, dont 26 sont concernés par la redevance ; Les autres ayant une redevance inférieure à 100€ sont exonérés. Le montant de la recette est de 427.839,67€.

Les déclarations des redevables permettent de constater :

- 523 spécialités commerciales, dont 183 (35%) pour lesquelles l'emploi est autorisé dans les jardins (EAJ),
- 540.075 unités (litres ou kg) de produits commercialisés dont 116.451 unités EAJ (22%),
- 226.290 unités (litres ou kg) de substances actives contenues dans les produits.

Catégorie de la substance	Année	Nombre de spécialités commerciales déclarées		Quantité commercialisée (l ou kg)		Quantité de substance (l ou kg)	
			Dont EAJ		Dont EAJ		
Substances toxiques, très toxiques, cancérigènes, mutagènes ou tératogènes	3	2011	72	15	53 753	5 619	9 538
		2010	87	24	37 104	6 171	6 938
Substances dangereuses pour l'environnement ne relevant pas de la famille chimique minérale	2	2011	259	96	403 157	83 798	185 428
		2010	237	86	352 284	99 731	159 840
Substances dangereuses pour l'environnement relevant de la famille chimique minérale	1	2011	19	14	9 469	6 753	2 195
		2010	21	16	10 190	7 565	3 017
Non classées	0	2011	173	58	73 696	20 281	29 129
		2010	117	58	53 754	17 640	15 674
Total 2011			523	183	540 075	116 451	226 290
Total 2010			462	184	453 332	131 107	185 469
Variation 2011/2010			+13,2%	-0,5%	+19,1%	-11,2%	+22,0%

Les produits dont l'emploi est autorisé dans les jardins ont tendance à être moins utilisés, à l'inverse des produits destinés aux professionnels.

Les 20 principales substances, entrant dans la composition des produits commercialisés et représentant plus de 80% du total commercialisé en 2011 sont :

Substance	Catégorie	EAJ	Quantité de substance (l ou kg)		Variation
			2010	2011	
Diquat	3	Non	1 816,80	1 475,80	-18,8%
Chlorothalonil	3	Non	1 999,00	1 208,51	-39,5%
chlorpyrifos-ethyl	3	Non	1 276,73	1 188,95	-6,9%
Glufosinate ammonium	3	Non	2 564,49	3 635,85	41,8%
2,4-D	2	Non	42 283,00	61 318,90	45,0%
S-métolachlore	2	Non	21 753,68	20 579,61	-5,4%
Glyphosate	2	Non	21 906,14	30 136,58	37,6%
Mancozèbe	2	Non	13 340,24	14 300,03	7,2%
Triclopyr	2	Non	4 044,09	2 877,00	-28,9%
Pendiméthaline	2	Non	4 354,80	5 030,68	15,5%
Fosethyl Al	2	Non	976,54	1 714,06	75,5%
Mesotrione	2	Non	2 282,96	2 143,24	-6,1%
Cyperméthrine	2	Non	1 605,35	1 502,78	-6,4%
Benoxacor	2	Non	982,18	955,79	-2,7%
Metribuzine	2	Non	876,40	1 899,80	116,8%
Glyphosate	2	Oui	27 759,93	20 304,44	-26,9%
Mancozèbe	2	Oui	3 387,40	2 973,31	-12,2%
Metribuzine	2	Oui	7 208,60	8 141,49	12,9%
Fosethyl Al	2	Oui	115,92	38,64	-66,7%
Triclopyr	2	Oui	53,29	146,72	175,3%
Total			160 587,54	181 572,18	13,1%

Au regard des variations des quantités de substances utilisées, on peut supposer qu'il y a un effet de substitution des produits.

La redevance pour obstacles sur les cours d'eau est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2011 ; elle est due par toute personne propriétaire ou concessionnaire d'un ouvrage constituant un obstacle continu joignant les deux rives d'un cours d'eau.

Sont exonérés de cette redevance les ouvrages:

1. faisant partie d'installations hydroélectriques assujetties à la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau,
2. dont la dénivelée est inférieure à 5 mètres de hauteur,
3. dont le débit moyen interannuel au droit de l'ouvrage est inférieur à 0,3 mètre cube par seconde.

La redevance est assise sur le produit, exprimé en mètres, de la dénivelée entre la ligne d'eau à l'amont de l'ouvrage et la ligne d'eau à l'aval par le coefficient de débit du tronçon de cours d'eau au droit de l'ouvrage et par un coefficient d'entrave.

Le taux de la redevance est fixé à 150€ par « équivalent mètre ».

Au titre de l'année 2011, 3 redevables ont été identifiés, dont 2 sont concernés par la redevance.

Sur les 14 ouvrages recensés, 9 sont concernés par la redevance.

La recette totale s'élève à 11 430 €.

Obstacle	redevance
BARRAGE BRAS DE LA PLAINE AU CAPTAGE SAPHIR	720,00 €
BARRAGE RIVIERE FLEURS JAUNES SITE TRANSFERT EST/OUEST	990,00 €
BARRAGE PETIT BRAS DE CILAOS AU PAVILLON	0,00 €
BARRAGE RIVIERE DU MAT 'CAYENNE' SITE TRANSFERT EST/OUEST	990,00 €
BARRAGE GRAND BRAS DE CILAOS	810,00 €
BARRAGE DU BRAS ST SUZANNE AU SITE IRRIGATION OUEST	450,00 €
BARRAGE RIVIERE DES GALETS AU CAPTAGE IRRIGATION OUEST	900,00 €
BARRAGE TAKAMAKA 2 RIVIERE DES MARSOUINS	3 900,00 €
BARRAGE EDF RIV.DE L'EST PRISE DES ORGUES	1 170,00 €
BARRAGE EDF PRISE DES MARES	0,00 €
BARRAGE TAKAMAKA 1 RIVIERE DES MARSOUINS	1 500,00 €
BARRAGE EDF PRISE RAVINE NOIRE	0,00 €
BARRAGE BRAS DES LIANES AEP	0,00 €
BRAS PITON AU SITE DÉRIVATION VERS BRAS DES LIANES	0,00 €
Total	11 430,00 €

Les redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte des eaux usées sont appliquées depuis le 1^{er} janvier 2011.

La redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique, est due par :

- (1) Toute personne ou tout établissement ayant une activité domestique ou assimilée et consommant de l'eau quelle que soit son origine : service d'eau potable, forage privé ou source privée équipé d'un compteur ;
- (2) Toute personne ou tout établissement consommant de l'eau (service de distribution d'eau potable, forage privé ou source privée) et ayant une activité de nature industrielle (fabrication, production, ...) et qui n'acquittent pas directement la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique, ses rejets d'effluent étant inférieurs aux seuils d'assujettissement ;
- (3) Toute personne dont les consommations en eau ne sont pas comptabilisables (source ou forage non équipé d'un compteur d'eau) mais qui est raccordée ou raccordable au réseau d'assainissement ;
- (4) Toute personne dont les consommations en eau ne sont pas comptabilisables (source ou forage non équipé de compteur d'eau) mais qui n'est pas raccordée ou raccordable au réseau d'assainissement.

Sont aussi exonérées les activités d'élevage destinées à la production laitière ou de viande (bâtiments et abreuvoirs) ainsi que les activités d'irrigation des champs et des prairies, les activités d'arrosage des jardins et des espaces verts, uniquement sous réserve d'un branchement spécifique. En effet, les deux premières activités sont soumises à une redevance spécifique à leur activité : il s'agit de la redevance pour pollutions diffuses pour les agriculteurs et de la redevance pour pollution par les activités d'élevage pour les éleveurs.

La redevance est assise sur :

- Les volumes d'eau facturés pour les redevables de la catégorie (1)
- Les volumes d'eau consommés et plafonnés aux 6000 premiers mètres cube par an pour les redevables de la catégorie (2)
- Les volumes d'eau pris en compte pour le calcul de la redevance communale d'assainissement pour les redevable de la catégorie (3)

- Un volume d'eau forfaitaire de 65 mètres cube par habitant pour les redevables de la catégorie (4), volume forfaitaire fixé par l'arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte.

Le taux de la redevance est fixé à 0,02 € par mètre cube d'eau consommé.

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte « domestique » est due par les personnes qui acquittent la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique, qui sont raccordées ou raccordables au réseau d'assainissement collectif.

La redevance est assise sur les volumes d'eau pris en compte pour le calcul de la redevance communale d'assainissement.

Le taux est fixé à 0,02 € par mètre cube.

La mise en recouvrement de ces redevances se fait sur la base de conventions entre l'Office de l'eau Réunion et chacun des exploitants de réseau. Elles formalisent en outre l'obligation étendue aux offices par l'article D213-48-39-1 du code de l'environnement de verser à l'exploitant du service une rémunération calculée selon les modalités suivantes :

- un montant de 0,30€ hors taxe par facture, dans la limite d'un montant annuel de 0,90 euro hors taxe par abonné au service d'eau.
- en cas de facturation séparée de la fourniture d'eau et de la redevance d'assainissement, les montants indiqués au premier alinéa sont respectivement fixés à 0,15€ et 0,45€.

Recouvré en 2012, le montant de ces redevances pour 2011 est de 1 991 230,45 €.

Redevance	Pollution de l'eau « domestique »	Modernisation des réseaux de collecte « domestique »	Total
Montants facturés par les gestionnaires des services d'eau et d'assainissement	1 507 298,14 €	667 027,26 €	2 174 325,40 €
Montants encaissés par les gestionnaires des services d'eau et d'assainissement	1 388 304,83 €	602 925,62 €	1 991 230,45 €
Montants à encaisser sur l'exercice suivant au titre de l'année 2011	118 993,31 €	64 101,64 €	183 094,95 €
Montants encaissés / montants facturés	92%	90%	92%
Rémunération du fermier pour frais de gestion	313 740,66 € (15,8% des montants encaissés)		

Les gestionnaires des services d'eau et d'assainissement collectif déclarent les volumes facturés au titre des deux redevances mais ils ne règlent que les montants réellement encaissés, la différence est reportée sur l'exercice suivant.

La redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique est due par toute personne dont les activités entraînent le rejet, au-delà d'un certain seuil, d'éléments polluants directement dans le milieu naturel ou par l'intermédiaire d'un réseau de collecte.

L'assiette de la redevance est la pollution annuelle rejetée dans le milieu naturel égale à douze fois la moyenne de la pollution moyenne mensuelle et de la pollution mensuelle rejetée la plus forte.

Les taux appliqués à compter du 1er janvier 2011 évolueront en tenant compte notamment de la réalisation effective des opérations co-financées et de la disponibilité des autres ressources financières complémentaires.

Eléments constitutifs de la pollution	Taux			
	maximum	2011-2012	2013-2014	A partir de 2015 (*)
Matière en suspension (par kg)	0,30€	0,003 €	0,0075 €	0,015 € (*)
Matière en suspension rejetée en mer au-delà de 5 km du littoral et à plus de 250 m de profondeur (par kg)	0,10€	0,000 €	A définir courant 2013	A déterminer suivant décision 2013 et après analyse de l'impact
Demande chimique en oxygène (par kg)	0,20€	0,002 €	0,005 €	0,010 € (*)
Demande biochimique en oxygène en 5 jours (par kg)	0,40€	0,004 €	0,010 €	0,020 € (*)
Azote réduit (par kg)	0,70€	0,007 €	0,0175 €	0,035 € (*)
Azote oxydé, nitrites et nitrates (par kg)	0,30€	0,003 €	0,0075 €	0,015 € (*)
Phosphore total, organique ou minéral (par kg)	2,00€	0,020 €	0,050 €	0,100 € (*)
Métox (par kg)	3,00€	0,000 €	A définir courant 2013	A déterminer suivant décision 2013 et après analyse de l'impact
Métox rejetés dans les masses d'eau souterraines (par kg)	5,00€	0,000 €	A définir courant 2013	A déterminer suivant décision 2013 et après analyse de l'impact
Toxicité aiguë (par kiloéquitox)	15,00€	0,000 €	A définir courant 2013	A déterminer suivant décision 2013 et après analyse de l'impact
Toxicité aiguë rejetée dans les masses d'eau souterraine (par kiloéquitox)	25,00€	0,000 €	A définir courant 2013	A déterminer suivant décision 2013 et après analyse de l'impact
Composés halogénés adsorbables sur charbon actif (par kg)	13,00€	0,000 €	A définir courant 2013	A déterminer suivant décision 2013 et après analyse de l'impact
Composés halogénés adsorbables sur charbon actif rejetés en masse d'eau souterraine (par kg)	20,00€	0,000 €	A définir courant 2013	A déterminer suivant décision 2013 et après analyse de l'impact
Sels dissous (m3[siemens/centimètre])	0,15€	0,000 €	A définir courant 2013	A déterminer suivant décision 2013 et après analyse de l'impact
Chaleur rejetée en mer (par méga thermie)	8,50€	0,000 €	A définir courant 2013	A déterminer suivant décision 2013 et après analyse de l'impact
Chaleur rejetée en rivière, excepté en hiver (par méga thermie)	85,00€	0,000 €	A définir courant 2013	A déterminer suivant décision 2013 et après analyse de l'impact

(*) A confirmer après une évaluation préalable de l'évolution du processus pendant les 4 ans de première mise en œuvre

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte « non domestique » est due par les personnes qui acquittent la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique et dont les activités entraînent des rejets d'eaux usées dans un réseau public de collecte. Sont exonérées les personnes qui transfèrent directement leurs eaux usées à la station d'épuration au moyen d'un collecteur spécifique qu'elles ont financé.

La redevance est assise :

- Soit sur le volume d'eau retenu, avant application d'abattements éventuels, pour le calcul de la redevance d'assainissement mentionnée à l'article L. 2224-12-3 du code général des collectivités territoriales,
- Soit sur le volume d'eaux usées rejetées au réseau d'assainissement si celui-ci est retenu pour le calcul de la contribution aux charges du service d'assainissement en application d'une convention passée entre l'assujetti et le gestionnaire du réseau d'assainissement.

Le taux voté pour une application au 1er janvier 2011 est de 0,01€ par m3 d'eau usée.

Au titre de l'année 2011, 18 redevables ont été identifiés, dont 16 sont concernés par la redevance le montant recouvré est de 144 121,20€.

Redevances	Pollution de l'eau d'origine non domestique	Modernisation des réseaux de collecte des eaux usées	Total
Montants encaissés au titre de l'année 2011	132 348,48 €	11 772,72 €	144 121,20 €

La redevance pour pollution de l'eau liée aux activités d'élevage est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2011 ; Elle est due par toute personne ayant un élevage dont le cheptel est supérieur à 90 unités gros bétail (UGB) - 150 UGB pour les exploitations situées en zone de montagne - et dont le chargement est supérieur à 1,4 UGB/ha de surface agricole utilisée. Les espèces animales concernées sont : bovins, porcins et volailles - palmipèdes...

La redevance n'est perçue qu'à partir de la 41^{ème} UGB détenue. **Le taux** de la redevance est de 3€ par UGB.

Au titre de l'année 2011, 49 redevables ont été identifiés, dont seulement 9 sont concernés par la redevance ; Le montant recouvré est de 6 450,31€.

4. LES RESSOURCES STRATEGIQUES

4.1. Les ressources humaines

Les effectifs de l'Office de l'eau Réunion se sont accrus d'un équivalent temps plein travaillé, soit **27 agents** occupant chacun un emploi permanent aux tableaux des effectifs.

26 agents exercent à temps plein et 1 à temps partiel (90%) depuis le 1^{er} novembre 2012.

2 nouveaux emplois permanents ont été pourvus en fin de 2012 : 1 emploi d'ingénieur d'études au service milieux aquatiques, eaux littorales, leurs pollutions et usages, et 1 emploi d'adjoint technique polyvalent au service technique.

Courant 2012, les emplois permanents suivants ont été déclarés vacants :

- Responsable administratif et financier suite au départ d'un agent remplacé par un attaché dans le cadre d'une mutation.
- Création par délibération du Conseil d'administration du 20 juin 2012 du poste d'ingénieur d'études, cadre d'emploi d'ingénieur territorial, rattaché au service milieux aquatiques, eaux littorales, leurs pollutions et usages, emploi pourvu par un contrat à durée déterminée d'un an renouvelable une fois (loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, article 3-2).
- Création par délibération du Conseil d'administration du 26 septembre 2012 du poste d'adjoint technique polyvalent, cadre d'emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe, rattaché au service technique et scientifique, emploi pourvu par un contrat à durée déterminée d'un an renouvelable une fois (loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, article 3-2).
- Création par délibération du Conseil d'administration du 26 septembre 2012 du poste d'animateur médiateur scientifique, cadre d'emploi de rédacteur, technicien ou attaché territorial.

5 agents ont bénéficié d'un contrat à durée déterminée dans le cadre de besoins occasionnels pour une durée totale de 20 mois et 12 jours pour diverses missions, et pour remplacement suite à des congés de maladie et de maternité d'un agent titulaire.

Par délibération du 26/09/2012, le conseil d'administration a autorisé l'Office de l'eau à recourir au contrat d'apprentissage, un agent a été recruté dans ce cadre jusqu'au 31 août 2013.

2 agents ont accédé après réussite à un concours interne et à un examen professionnel à un avancement de grade : adjoint technique au grade de technicien territorial et attaché territorial au grade d'attaché principal.

1 agent a bénéficié d'un avancement de grade : ingénieur territorial au grade d'ingénieur territorial principal.

Emplois permanents	Au 31 décembre 2012
STATUT	23 statutaires – 4 contractuels de droit public
REPARTITION PAR SEXE	19 hommes – 8 femmes
MOYENNE D'AGE	39 ans
REPARTITION EN CATEGORIE HIERARCHIQUE	13 A, 6 B, 8 C

L'Office de l'eau contribue également à la formation dans les domaines de l'eau. Ainsi, en 2012, 5 étudiants stagiaires ont intégré les équipes techniques pour des périodes de 6 semaines à 6 mois selon leur cursus de brevet de technicien supérieur, diplôme universitaire de technologie, master ou ingénieur. 24 mois d'équivalents temps plein ont été employés, et quelque 22 mois ont donné lieu à indemnités de stage.

La masse salariale a augmenté de 11,23 % entre 2011 et 2012.

Globalement, eu égard au développement des activités de l'Office, la politique des ressources humaines est dynamique en termes de recrutement.

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Effectif permanent	12	13	15	18	22	21	23	23	26	27

4.2. Le budget 2012

La prévision budgétaire 2012 était arrêtée comme suit.

Section	Rappel 2011			2012		
	Reprise résultat	Budget	Total Budget	Reprise résultat	Budget	Total Budget
Fonctionnement	10 690 833,00 €	12 623 001,01 €	23 313 834,01 €	16 452 506,35 €	10 760 078,00 €	27 212 584,35 €
Investissement	19 013 608,38 €	12 035 916,98 €	31 049 525,36 €	6 391 730,95 €	23 161 959,22 €	29 553 690,17 €
Total	29 704 441,38 €	24 658 917,99 €	54 363 359,37 €	22 844 237,30 €	33 922 037,22 €	56 766 274,52 €

La réalisation comptable du budget par chapitre se présente comme suit (chiffres communiqués sous réserve de l'adoption du compte administratif et du compte de gestion de l'année 2012).

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses			
Chapitre		2011	2012
11	Charges à caractère général	729 211,89 €	1 382 349,91 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	1 215 732,59 €	1 370 458,37 €
65	Autres charges d'activité	120 115,15 €	129 566,96 €
67	Charges exceptionnelles	28 183,80 €	10 118,06 €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 697 624,13 €	3 473 401,96 €
Total		3 790 867,56 €	6 365 895,26 €
Recettes			
Chapitre		2011	2012
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	8 361,10 €	
73	Impôts et taxes	9 990 307,19 €	10 200 318,19 €
74	Dotations et participations	180 372,33 €	261 429,47 €
75	Autres produits d'activité	14 341,12 €	14 157,32 €
76	Produits financiers	3 038,40 €	2 067,80 €
70	Produits des services du domaine	- €	10 030,00 €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00 €	
13	Atténuation de charges (sauf 6031 et 6611)	4 044,75 €	4 931,61 €
Total		10 205 464,89 €	10 492 934,39 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses			
Chapitre		2011	2012
40	Opérations d'ordre de transferts entre section	5 000,00 €	
20	Immobilisations incorporelles		11 752,18 €
204	Subventions d'équipement versées	8 622 755,14 €	10 678 914,05 €
21	Immobilisations corporelles	35 550,06 €	140 972,19 €
23	Immobilisations en cours	217 827,34 €	161 229,90 €
Total		8 881 132,54 €	10 992 868,32 €
Recettes			
Chapitre		2011	2012
40	Opérations d'ordre de transferts entre section	1 697 624,13 €	3 473 401,96 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 537 622,38 €	2 585 091,99 €
27	Autres Immobilisations financières	1 700,00 €	
Total		3 236 946,51 €	6 058 493,95 €

La ventilation des chapitres 65-subventions de fonctionnement, 73-les redevances d'usages de l'eau de la section de fonctionnement et du chapitre 204-subventions d'investissement de la section d'investissement est rappelée ci-dessous.

65	Autres charges d'activité (sauf 6586)	2011	2012
65734	Communes et structures intercommunales	21 815,27 €	45 396,36 €
65738	Organismes publics divers	30 694,68 €	16 655,32 €
6574	Subventions de fonctionnement aux personnes	67 605,20 €	67 515,28 €
Total		120 115,15 €	129 566,96 €
73	Impôts et taxes (sauf impôts locaux) dont produits rattachés	2011	2012
737811	Redevance prélèvement ressource eau	7 536 869,26 €	7 390 298,50 €
7378121	Redevance pollution de l'eau	1 460 495,63 €	1 577 254,26 €
7378122	Redevance pollution diffuse	414 393,76 €	534 039,67 €
737813	Redevance modernisation réseau collecte	571 548,54 €	654 115,45 €
737815	Redevance obstacle sur les cours d'eau		22 430,00 €
737816	Redevance pour protection du milieu aquatique	7 000,00 €	9 430,00 €
73788	Autre redevance (pollution pour activité d'élevage)		12 750,31 €
Total		9 990 307,19 €	10 200 318,19 €
204	Subvention d'équipement versée	2011	2012
204141	Subventions biens mobiliers, matériel & études (communes & intercommunalités)	7 853 799,37 €	274 519,12
204142	Subventions bâtiments & installations (communes & intercommunalités)		9 661 615,14
204181	Subventions biens mobiliers, matériel & études (organismes publics divers)	747 051,01 €	103 974,13
204182	Subventions bâtiments & installations (organismes publics divers)		580 122,83
20421	Subventions biens mobiliers, matériel & études (personnes de droit privé)	21 904,76 €	58 682,83
Total		8 622 755,14 €	10 678 914,05 €

Au terme de l'exécution budgétaire et comptable, les dépenses engagées non mandatées en section d'investissement (à reporter au Budget 2013) s'élèvent à 6 589 406,91 €, dont **6 514 749,68 € au titre des subventions d'investissement du PPA 2006-2009 à reporter.**

L'affectation *Autorisation de Programme (AP) / Autorisation d'Engagement (AE)* du programme pluriannuel d'aides 2010-2015 se présente comme suit.

Libellé	AP 2010/01 - hors cofinancement des mesures de lutte contre la pollution du Fond européen de développement régional (Feder)	AP 2010/02 - cofinancement des mesures de lutte contre la pollution du Feder	AE 2010/03 - subvention de fonctionnement	Total
Autorisation ouverte	18 900 000,00 €	25 000 000,00 €	3 592 793,31 €	47 492 793,31 €
Affectation 2010	6 694 679,65 €	6 234 771,18 €	377 647,93 €	13 307 098,76 €
Affectation 2011	4 830 389,80 €	1 066 000,00 €	548 419,02 €	6 444 808,82 €
Affectation 2012	3 282 651,65 €	3 524 332,58 €	335 318,58 €	7 142 302,81 €
Pré affectation (comité Feder du 11 décembre 2012)	- €	1 079 489,50 €	- €	1 079 489,50 €
Autorisation disponible	4 092 278,90 €	13 095 406,74 €	2 331 407,78 €	19 519 093,42 €
	22%	52%	65%	41%
Crédit de paiement (CP) ouvert au 31 déc. 2012	13 640 149,00 €	6 599 606,00 €	2 138 433,00 €	22 378 188,00 €
Cumul de 2010 au 31 déc. 2012 de CP utilisé	7 660 251,40 €	6 220 986,96 €	200 768,87 €	14 082 007,23 €
Dont CP utilisé en 2012	4 132 579,17 €	3 727 078,48 €	83 039,53 €	7 942 697,18 €

Le solde de trésorerie au 31 décembre 2012 se monte à **15.291.790,73 €** (alors qu'il était au 31 décembre 2011 de **16.811.533,35 €**). Sur l'exercice, les dépenses dépassent les recettes ; Le différentiel est financé par l'excédent de trésorerie accumulé sur les exercices antérieurs.

L'analyse prospective situe la tension de trésorerie aux horizons de 2018, au-delà de la période de programmation en cours 2010-2015.